



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal

Salavaux, le 29 mai 2018

Préavis municipal No 2018 / 04

Point No 6 de l'ordre du jour de la séance du 26 juin 2018

Demande de crédit de CHF 176'800.00 pour la réfection du bâtiment de la voirie à Vallamand-Dessous

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité soumet à votre approbation le projet cité en titre.

Introduction :

A la suite d'un ouragan en 2012 une première réfection de minime importance a été effectuée sur le toit du bâtiment de la voirie. Ces frais avaient été pris en charge par notre assurance auprès de l'ECA.

Depuis et suite aux différentes intempéries qui se sont répétées sur notre région ces dernières années, le toit s'est à nouveau dégradé et les plaques d'éternit sont de plus en plus friables et doivent être changées au plus tôt.

A chaque ondée, nous constatons un nombre croissant d'infiltrations d'eau par le toit, ce qui a également endommagé la poutraison vieillissante. Ces dernières ne peuvent plus être contenues et risquent, à moyen terme, d'endommager le matériel entreposé dans ce local.

Il faut également relever un manque croissant de place pour le stockage des différentes machines utilisées par le service de voirie, ce qui nous a amené à annexer à cette réfection un avant-toit supplémentaire qui nous permettra de libérer de la place à l'intérieur de ce bâtiment.

Devis des travaux de réfection (montants arrondis) :

Etablissement du dossier	CHF 2'000.00
Charpente et couverture,	CHF 58'100.00
Nouveau couvert	CHF 49'300.00
Jalousie	CHF 43'400.00
Honoraires d'architecte	CHF 8'000.00
Sous-total TTC	<u>CHF 160'800.00</u>
Divers et imprévus, environ 10 %	<u>CHF 16'000.00</u>
TOTAL DEVIS ESTIMATIF (arrondi)	CHF 176'800.00

=====

Une demande pour obtenir une subvention fédérale sera établie après les travaux. Cette dernière pourrait nous être accordée si nous conservons la remontée manuelle des poids.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons chiffrer, à ce jour, le montant de cette subvention.

Financement :

La Municipalité propose le financement de la manière suivante :

Par la trésorerie courante CHF 176'800.00

Conclusion :

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs :

Vu : le préavis 2018 / 04 de la Municipalité;
Entendu : le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
Considérant que : cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- de donner mandat à la Municipalité afin d'effectuer les travaux de réfection du bâtiment de la voirie à Vallamand-Dessous
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 176'800.00,
- de financer cet investissement de la manière suivante :
CHF 176'800.00 par la trésorerie courante,
- de comptabiliser cette dépense de la manière suivante :
 - Investissement dans le patrimoine financier du chapitre 9123 ;
 - Amortissement de CHF 176'800.00 par le prélèvement sur le fonds de réserve du compte 9282.00 (Fonds pour investissements futurs)

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic


B. Clerc





La Secrétaire


S. Baumann